



Frais de photocopie abusifs

Par **revoltee**, le **10/06/2015** à **16:29**

Bonjour,
Une question à laquelle le Ministère des affaires sociales et de la santé" n'a pas pu répondre!!!!!!
Le pharmacien qui m'a délivré les médicaments a gardé le double de l'ordonnance rédigée par le médecin après l'avoir découpée de la même feuille et m'a rendu l'autre partie.
POURQUOI ME FACTURE T IL UNE COPIE D ORDONNANCE 0.15€ ALORS QU IL EN AVAIT LE DOUBLE.
J'ai essayé d avoir des explications auprès du pharmacien, mais je me suis fait envoyé sur les roses
Merci de votre réponse
salutations

Par **moisse**, le **10/06/2015** à **16:44**

Bonjour,
[citation]Le pharmacien qui m'a délivré les médicaments a gardé le double de l'ordonnance rédigée par le médecin après l'avoir découpée de la même feuille et m'a rendu l'autre partie. [/citation]
Là je ne sais pas trop ce qu'a fait ce pharmacien, votre explication me paraissant peu claire.
Le double n'était peut-être pas lisible, avec du papier autocopiant cela arrive souvent.
Comme on ne sait pas ce qu'il a fait, il est difficile d'indiquer son droit à vous facturer une prestation supplémentaire.
Mais bon le mieux est peut-être de changer de pharmacie.